

Décision

Générale

colonial

Décision n° 394 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 394

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1946 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 153 du 15 février 1947 engageant Mme Le Naour (Marguerite), en qualité de dame employée auxiliaire à salaire journalier (3e catégorie)

Sur la proposition du chef du service de santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Mme Le Naour (Marguerite), dame employée auxiliaire, 3 catégorie, en service au dispensaire Chapon-Baissac, est admise au salaire mensuel pour compter du 1er avril 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission : l'Administrateur des colonies, inspecteur des affaires administratives, chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, CHAMBOREDON.